

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-13 du 26 Janvier 1994

portant dédicace du "Pont du 26
Octobre 1972" au Pasteur Martin
Luther KING Jr.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition conjointe du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Décembre 1993,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le "Pont du 26 Octobre 1972" situé à COTONOU et reliant la zone du marché Dantokpa à Akpakpa est dédié au Pasteur Martin Luther KING Jr.

Article 2.- Ledit pont portera désormais le nom de "Pont Martin Luther KING Jr".

Article 3.- Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

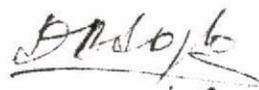
Article 4.- Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale et le Ministre des Affaires

.../...

Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

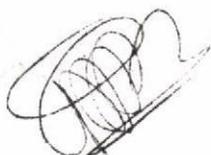
Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat,



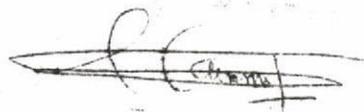
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Co-
opération,



Robert M. DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Antoine Alabi GBEGAN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MISAT-MAEC 8 AUTRES MINISTERES
17 SGG 4 DGBN-DGTCP-CF-DI 4 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 JORB 1.-